2007-03722/

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

LA MINISTRE DIANE LEMIEUX PARTICIPE AU 16E GALA DES PRIX D'EXCELLENCE DES ARTS ET DE LA CULTURE

Québec, le 27 janvier 2003 – La ministre d'État à la Culture et aux Communications, Mme Diane Lemieux, a participé en soirée au 16e Gala des Prix d'excellence des arts et de la culture qui s'est déroulé au Théâtre Capitole de Québec. L'événement s'est tenu en présence de la ministre déléguée à l'Emploi, Mme Agnès Maltais, et du maire de la Ville de Québec, M. Jean-Paul L'Allier.

« Je tiens à remercier tous ceux et toutes celles qui contribuent par leur travail à l'effervescence culturelle que connaît la grande région de la Capitale-Nationale. Par le talent et le professionnalisme dont ils font preuve dans leur domaine respectif, ils créent une belle émulation dans le milieu artistique de Québec, et c'est notre culture qui s'en trouve enrichie pour le bénéfice des citoyens et citoyennes de la grande région de Québec », a souligné la ministre Lemieux.

Cette année encore, 18 prix couvrant les domaines littéraire, musical, théâtral et des arts visuels ont été remis par neuf organismes différents lors du 16e Gala des Prix d'excellence des arts et de la culture. Le ministère de la Culture et des Communications accorde une somme de 15 000 $, provenant du programme Soutien aux événements majeurs, au Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches pour aider au financement de cet événement prestigieux.

La ministre Lemieux a par ailleurs tenu à rappeler que le gouvernement du Québec reconnaît l'importance socio-économique de la culture et consacre des sommes importantes à la promotion de la culture et des communications. Les interventions du ministère de la Culture et des Communications sur le territoire de la nouvelle ville de Québec se chiffrent d'ailleurs à 120 M$ par année. « Pour que le travail de nos artistes soit reconnu et apprécié du public, il faut une infrastructure qui les soutienne et qui diffuse leur production. La vigueur de l'activité culturelle est non seulement un indice fiable de notre capacité de création, mais elle constitue également une dimension importante de notre prospérité économique », a-t-elle conclu.

Source :

Marjolaine Perreault
Attachée de presse
Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications
Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007